

QUESTION ORALE H-1036/08  
pour l'heure des questions de la période de session de février 2009  
posée conformément à l'article 109 du règlement  
par Manuel Medina Ortega  
à la Commission

Objet: Accords avec les pays de la Communauté andine

Compte tenu des difficultés institutionnelles rencontrées actuellement par la Communauté andine, la Commission juge-t-elle encore possible la conclusion d'un accord commun avec cette dernière ou estime-t-elle que des accords séparés avec un ou plusieurs de ses membres soient plus facilement réalisables?

Dépôt: 17.12.2008  
es